Société d'éducation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **42 (1913)**

Heft 15

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

années d'études. Pour entrer en 1re année, les élèves doivent être âgées de 15 ans et justifier d'au moins deux ans d'études secondaires. L'admission des nouvelles élèves en 2me et 3me années est prononcée à la suite d'un examen destiné à prouver qu'elles ont les connaissances requises pour suivre avec fruit la classe qu'elles veulent fréquenter. Les élèves que leur âge ou l'insuffisance de leurs connaissances empêchent d'entrer directement en 1re année peuvent suivre les cours de l'année préparatoire. Toutefois, elles doivent être âgées de 14 ans. L'année scolaire commence au début d'octobre et se termine dans les derniers jours de juillet. En outre, les cours sont interrompus du 24 décembre au 3 janvier, ainsi que pendant la quinzaine de Pâques. Pour l'envoi des programmes, contenant le plan des études, les conditions d'admission et le règlement intérieur de l'Ecole, ainsi que pour tous les renseignements concernant l'Internat, on peut s'adresser soit à la Direction de l'Ecole Supérieure et Cantonale de Commerce pour les jeunes filles, soit à l'Institut Sainte-Ursule, à Fribourg (Suisse).

Cours normal de gymnastique pour filles (28 juillet-9 août 1913) à Payerne. — Ce cours qui a compté 32 participantes et participants a été dirigé par MM. Hartmann, professeur de gymnastique à l'Ecole normale des jeunes filles de Lausanne, et Guinand, professeur à Locarno. La participation par cantons se répartit comme suit : Vaud 14, Berne 4, Genève 3, Tessin 3, Neuchâtel 2, Zurich 2, Fribourg 2, Grisons 1, Lucerne 1. Le programme d'étude comportait les exercices de gymnastique utiles à pratiquer dans les cours inférieurs et moyens des écoles de filles. La journée de travail comprenait 7 heures d'exercices tantôt dirigés par les directeurs de cours, tantôt par les participants eux-mêmes. Les participants fribourgeois étaient : Mlle Lucy Perrier, maîtresse de gymnastique aux Ecoles primaires de Fribourg, et M. Alfred Brasey, instituteur à Estavayer-le-Lac. Il est regrettable que ces cours indispensables au perfectionnement de l'enseignement de la gymnastique scolaire ne soient pas suivis par un nombre plus considérable de maîtres et maîtresses d'école de notre canton. A. B.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION

Pour donner suite à la discussion intervenue lors de la réunion cantonale du 3 juillet dernier, le comité de la Société

fribourgeoise d'Education prie les conférences d'arrondissements de faire part de leurs desiderata à propos de l'idée émise de remplacer l'assemblée de 1914 par une visite collective à l'Exposition nationale de Berne.

Les conférences sont également invitées à exprimer leur manière de voir au sujet du projet de revision des statuts de notre Société.

Ces communications seront adressées, d'ici au 1er janvier prochain, à Monsieur l'inspecteur Bonfils, président de la Société pour l'exercice 1914.

Le comité de cette Société a décidé de mettre à l'étude le sujet suivant pour l'assemblée de 1914 : « Rôle du dessin dans l'enseignement des diverses branches du programme primaire. »

Voici le canevas selon lequel il sera traité :

I. *Le dessin au service de l'enseignement du maître.* — Les croquis au tableau noir comme procédé d'intuition. Branches qui le réclament ou en peuvent user. Les maîtres sont priés d'apporter spécialement le résultat de leurs expériences dans l'emploi du dessin pour illustrer leurs leçons. — Les collections de dessins exécutés sur du papier ou du carton et conservés dans le musée scolaire. Quels dessins ont été exécutés par nos instituteurs pour nos classes ? — Formation des maîtres en vue d'une meilleure utilisation du croquis rapide au tableau noir.

II. *Le dessin comme moyen d'expression de l'élève.* — Le dessin répond à un besoin naturel de l'enfant ; il lui est connaturel. Utilisation scolaire de cette tendance. — Le dessin libre comme moyen d'expression, comme « composition » à l'école enfantine et aux cours inférieurs. — Les rédactions illustrées. — Les observations dessinées. — Le dessin comme moyen de contrôle et dans la récitation des leçons par l'écolier. — Utilisation du dessin de l'élève dans les diverses branches ; expériences faites par les maîtres dans leurs classes respectives. — Les conditions du matériel scolaire, les améliorations à y apporter, en vue d'une fructueuse et pratique utilisation du dessin dans nos classes.

III. *Le dessin à l'école primaire comme moyen d'éducation : a)* générale ; *b)* professionnelle. — Relations possibles entre les leçons de dessin et les autres branches du programme primaire ; la concentration. — Conclusions.

Fribourg, le 12 août 1913. Le Bureau du Comité.